

[Texte]

That, Mr. Chairman, is I think a summarization of the points that we make.

The Chairman: Thank you, Mr. Hayes.

We will open the meeting for questions and the first member who has indicated he has some questions is Mr. Herbert.

Mr. Herbert.

Mr. DesRoches: Mr. Chairman, I have an introductory reply if this is agreeable with you.

The Chairman: Yes.

Mr. DesRoches: I thought I should make an introductory reply to the points raised by the Auditor General if this is agreeable.

The Chairman: Thank you, Mr. DesRoches. That would be helpful and agreeable.

Mr. DesRoches: As I explained to you before the meeting, there are some technical points involved and some of these cases go back several years, but in any event I think it would be useful for the members of the Committee to get the background information on these cases.

• 1110

The first case concerns the production of 2.75 . . .

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, have you enough copies of those explanations to be distributed to the members?

Mr. DesRoches: I do not have them here, Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): You do not have them.

Mr. DesRoches: But I could have them available.

Mr. Leblanc (Laurier): Maybe in the future you could distribute them to the members.

Mr. DesRoches: Yes, I doubt if we can have them translated in time, but I could certainly make them available.

Mr. Leblanc (Laurier): Maybe at the next meeting.

The Chairman: Thank you, Mr. DesRoches.

Mr. DesRoches: The case concerns the production of 2.75 inch aircraft deployed rockets in Canada and, as indicated by the Auditor General's comment, we did possess a capability for producing this type of weapon in Canada during the 1950's and until 1959, when NATO and our own country ceased to use this weapon and it was phased out in Canada particularly because of the assignment of the nuclear role to the Canadian forces at the time.

During the 1950's the rocket propellant and most other components involved were produced in Canada for our requirements. However, in recent years because of this change in role and subsequently a new change from a nuclear role to a tactical support function, the Department of National Defence has re-assessed its position, particularly in view of the experience of the Americans in South-East Asia. So most NATO countries and our own country reviewed during the latter part of, I guess, the sixties their renewed requirements for this type of rocket.

[Interprétation]

Ceci résume, monsieur le président, notre attitude sur cette question.

Le président: Merci, monsieur Hayes.

Nous allons maintenant passer aux questions, et le premier nom qui est sur ma liste est celui de M. Herbert.

Monsieur Herbert.

M. DesRoches: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots si vous me le permettez.

Le président: Je vous en prie.

M. DesRoches: J'estime utile, en effet, de faire quelques commentaires à propos des questions soulevées par l'Auditeur général.

Le président: Merci, monsieur DesRoches. Cela serait fort utile.

M. DesRoches: Comme je vous l'ai expliqué avant la séance, il faut tenir compte de certains facteurs techniques; certains de ces cas remontent à plusieurs années mais, néanmoins, je pense qu'il serait utile que les membres de ce comité aient des informations de base sur ces différents cas.

Le premier cas concerne la production de 2.75 . . .

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, avez-vous suffisamment d'exemplaires des documents contenant ces explications pour pouvoir les distribuer aux membres de ce Comité?

M. DesRoches: Je ne les ai pas ici, monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Ah, bon.

M. DesRoches: Mais je pourrais vous les procurer.

M. Leblanc (Laurier): Vous pourriez peut-être les faire parvenir aux membres de ce Comité.

M. DesRoches: Très certainement. Je doute que nous puissions les faire traduire à temps, mais je pourrais sans doute vous les faire parvenir.

M. Leblanc (Laurier): Peut-être à la prochaine séance.

Le président: Merci, Monsieur DesRoches.

M. DesRoches: Ce cas concerne la production, au Canada, de fusées de 2.75 pouces catapultées par avion; comme l'a indiqué l'Auditeur général, nous avions la capacité de produire ce type d'arme au Canada de 1950 à 1959, date à laquelle les pays de l'OTAN et notre pays ont cessé d'utiliser cette arme; elle a donc été supprimée au Canada étant donné le rôle nucléaire des Forces canadiennes à cette époque.

Au cours des années cinquante, les moteurs propulseurs de fusées et la plupart des autres éléments étaient produits au Canada, pour nos propres besoins. Cependant, au cours des dernières années, par suite de l'évolution de notre rôle nucléaire vers un rôle de soutien tactique, le ministère de la Défense nationale a réexaminé sa position surtout après l'expérience des Américains en Asie du Sud-Est. La plupart des pays de l'OTAN, ainsi que le Canada, ont réexaminé, à la fin des années soixante, leurs besoins pour ce type de fusée.